

15 mai 2006

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

UNIBAIL HOLDING

(Eurolist)

Par courrier du 12 mai 2006, reçu le jour même, la Société Générale (29, boulevard Haussmann - 75009 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en hausse, le 5 mai 2006, par suite d'une acquisition d'actions UNIBAIL HOLDING dans le cadre de ses activités de trading, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de UNIBAIL HOLDING et détenir, à titre direct et indirect, 3 087 782 actions UNIBAIL HOLDING représentant autant de droits de vote, soit 6,75% du capital et 6,73% des droits de vote de cette société¹, répartis dans les conditions suivantes :

	actions	% capital	droits de vote	% droits de vote
Société Générale (trading)	2 853 823	6,24	2 853 823	6,22
SG Option Europe ² (trading)	12 759	0,03	12 759	0,03
SGAM Finance ²	221 200	0,48	221 200	0,48
Total	3 087 782	6,75	3 087 782	6,73

¹ Sur la base d'un capital composé de 45 741 054 actions représentant 45 854 601 droits de vote.

² Contrôlée indirectement par la Société Générale.